

SPÉCIAL 15 ANS – LES PROPOSITIONS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES

Le **Réseau anti-arnaques (RAA)**, compte tenu de son expérience dans la lutte contre les arnaques de la consommation, soumet aux Pouvoirs Publics ses propositions pour renforcer rapidement la protection du consommateur.

C'est ainsi que, dans ses domaines de prédilection (loteries commerciales et cadeaux, vente à distance), il préconise les quatre mesures suivantes :

- Lors d'un achat à distance (site marchand, catalogue de vente à distance), le montant du règlement par carte bancaire ne pourra être débité que lorsque les articles commandés auront été expédiés.
- *L'objectif est d'éviter que le montant d'une commande soit débitée alors que le stock n'est pas encore existant.*

- Tout lot ou tout cadeau offert lors d'une opération promotionnelle devra comporter l'indication de son prix d'achat hors taxes.
 - *L'objectif est de lutter contre une fixation exagérée de la valeur commerciale du lot ou cadeau.*

- L'utilisation du « chèque-achat » sera interdit au profit du terme « bon d'achat »
- *Dans l'esprit du consommateur le terme « chèque » est assimilé à un chèque bancaire. Les professionnels savent user du terme « chèque » pour susciter la perception de gain financier.*

- Toute loterie commerciale devra prévoir, dans son règlement de jeu, la distribution obligatoire de l'ensemble des lots, soit par l'organisation d'un nouveau tirage au sort, soit par un don à effectuer auprès d'une œuvre caritative
- *Les lots non réclamés constituent une économie non négligeable pour l'organisateur, alors que l'opération de loterie commerciale engendre un accroissement des ventes. Sont notamment visées par le Réseau anti-arnaques les « loteries par révélation » (le consommateur doit découvrir un bulletin ou un emballage gagnant)..*

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY** cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du **RAA**.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)